



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0404

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prêt de triporteurs, à titre gratuit, à des fins d'expérimentation dans le cadre du dispositif INNOV'R - Avenant n° 1 à la convention avec l'entreprise EMD

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Conseillère Glatard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0404**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Prêt de triporteurs, à titre gratuit, à des fins d'expérimentation dans le cadre du dispositif INNOV'R - Avenant n° 1 à la convention avec l'entreprise EMD**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, et dans un objectif de développement durable, la direction de la propreté de la Communauté urbaine de Lyon s'est rapprochée de la société EMD, spécialisée dans le développement de solutions d'électromobilité pour l'expérimentation d'un matériel innovant, les triporteurs utilitaires électriques conçus pour les cantonniers.

Une convention entre la société EMD et la Communauté urbaine a été signée le 4 octobre 2013 pour définir les conditions et modalités du prêt gracieux de ce matériel aux fins d'expérimentation sur 4 secteurs :

- Oullins (quartier de Montmein, la Camille et Revoyet),
- Tassin La Demi Lune (quartier Alai et Grange Blanche),
- Saint Didier au Mont d'Or, Limonest et Saint Cyr au Mont d'Or,
- Saint Priest, Bron, Corbas et Vénissieux.

L'obtention des financements par la société EMD ayant été plus tardive que ce qui avait été prévu dans le calendrier initial, la production des prototypes a été retardée. Il est donc nécessaire de prolonger la durée de l'expérimentation pour que celle-ci se fasse sur une année complète et produise ainsi des résultats exploitables.

Il est donc proposé au Conseil de prolonger par voie d'avenant la durée de la convention d'expérimentation avec la société EMD du 4 octobre 2013 de un an et un mois et ainsi porter son terme au 15 novembre 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la prolongation du prêt à des fins d'expérimentation d'un triporteur électrique à titre gratuit par la société EMD,

b) - l'avenant de prolongation à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société EMD portant le terme de la convention initiale au 15 novembre 2015.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.